

Les conditions d'apparition du ministère de la Jeunesse et des Sports

Laïcisations adaptées,
appropriations diverses,
appétences
administratives

Michel Héluwaert

Inspecteur honoraire de la Jeunesse
et des Sports

Diplômé d'Administration publique, ancien instituteur, Michel Héluwaert a milité aux Auberges de jeunesse et au SNI. Il réfléchit sur l'histoire des institutions privées et des services d'État en charge des questions d'éducation populaire, de jeunesse, de sport et d'animation et vient de publier chez L'Harmattan un ouvrage consacré à l'histoire du ministère de la Jeunesse et des Sports.

L'analyse des événements précédant la période des années 1920 à 1940 montre combien ils justifient une tripartition ministérielle d'intérêts en faveur de l'éducation physique et de la jeunesse.

La défaite de 1870 marquée par la honte des redditions de Metz (*Bazaine*), de Sedan (*Badinguet*) et le siège de Paris suivi par une révolte populaire (*la Commune*) ont laissé un goût amer dans la bouche d'une armée contrainte de réprimer dans le sang l'engagement patriotique du peuple de Paris. Ulcérée, elle pèse sur une République faible (*amendement Wallon*) confrontée aux oppositions croisées de monarchistes et de bonapartistes soutenus par l'Église catholique. On assiste donc à la mise en place d'un dispositif revanchard, justifié par la libération, plutôt la reconquête¹, de l'Alsace et de la Lorraine. Il est calqué sur celui

1. Il m'a toujours semblé que la France était plus intéressée par la libération de la minette et du charbon lorrains, de la potasse, du textile et de la mécanique alsacienne que par celle de la mirabelle, du bretzel, du *maennle* et du *baeckoeffe*. On peut noter que l'acte considéré comme fondateur de l'Europe est la création de la CECA, qui mutualise ces ressources.

(Haut-Rhin) pour incompatibilité d'humeur politique avec Badinguet. Il souhaite, à partir d'un développement des bibliothèques publiques, vulgariser la lecture et donner à chaque citoyen les moyens d'accéder à une instruction élémentaire, ce en quoi il est en totale harmonie avec le projet de Condorcet. Il fonde donc en 1863, prenant exemple sur une association belge, une *Ligue française de l'enseignement* dont l'objet initial est de favoriser l'instruction de tous⁶.

Sa proposition est adoptée après de longs combats politiques, à partir de 1882, avec la promulgation des lois de Jules Ferry instituant un enseignement primaire⁷ *républicain*. Il s'agit, en réalité, de la nationalisation d'un système d'éducation mis en place depuis plus d'un siècle par les frères des écoles de la Doctrine chrétienne, et complété par diverses dispositions législatives, pas toujours appliquées avec entrain par les élus locaux⁸.

Cette école primaire est obligatoire, gratuite et laïque.

L'Église n'est pas opposée aux deux premiers qualificatifs et se trouve prête à coopérer. Par contre, le dernier signifie son expulsion des écoles et la met en situation de conflit avec un régime qui lui retire les moyens d'avoir une influence sur la jeunesse. Pour éviter un affrontement trop violent – la France est catholique à 95 % –, Jules Ferry permet à l'Église de rester en contact avec les enfants en neutralisant un jour par semaine (le jeudi) réservé à la pratique des exercices religieux.

Pour se concilier les exigences d'une agriculture qui a peu évolué depuis l'Ancien Régime, voire le Moyen Âge, et qui exploite largement au cours de l'année la force de travail des enfants, la République définit un temps estival de liberté des enfants compatible avec l'exercice de fidélité républicaine du 14 Juillet et les contraintes de l'économie rurale (foins, moissons, patates, vendanges...).

6. Instruction et autres choses. La devise de la Ligue – « Pour la patrie, par le livre et par l'épée » – annonce la grande croisade républicaine de libération des peuples soumis aux tyrans.

7. Il faut sans doute plus parler d'un enseignement que d'une École puisque le dispositif mis en place constitue, souvent par la reprise d'éléments anciens, un ensemble éducatif et populaire logique dans son arborescence promotionnelle.

8. La Loi Guizot de 1833 avait prévu une *école primaire supérieure* dans chaque ville de plus de 6 000 habitants ; il faudra attendre 1861 et Victor Duruy pour que le projet se concrétise.

morale ou religieuse, mais *éducation physique* – ce qui laisse supposer que, dans l'esprit du législateur et de l'administrateur, la pratique présente des aspects suffisamment *nobles* pour qu'on la déclare *éducative*.

Cette définition la distingue du *drill* utilisé en Grande-Bretagne, et contre lequel se dresse Baden-Powell dans son ouvrage *Aids to scouting*, simple proposition de réforme de l'instruction militaire britannique. La France se tourne donc vers une pratique *éducative* qui unifie les corps comme on unifie la langue¹¹.

On voudra bien se rappeler que dans la tactique militaire du moment, l'infanterie, *la reine des batailles*, représente la masse des troupes et fonctionne sur le principe stratégique de la *ligne* : c'est-à-dire que les soldats opposent aux charges de cavalerie une *ligne de front* qui assume une puissance coordonnée de feu de salve. Pour y arriver, le fantassin doit être rompu à un ensemble de rythmiques de placement des corps et de chargement des armes¹². Elles s'acquièrent dans des exercices gymniques, ce qui explique l'intérêt de l'institution pour la discipline.

Leur acquisition est longue et plus facilement assimilable à la pré-adolescence et à l'adolescence qu'à vingt ans. Une préparation *civile* rend le militaire plus rapidement opérationnel. On se tourne donc vers l'École, lieu où se trouvent les enfants. L'instituteur est donc déclaré apte à dispenser une *éducation physique* rendue obligatoire dans les programmes. On va jusqu'à *militariser* les écoles primaires avec la création des *bataillons scolaires*. Ce sera un échec qui favorise les *sociétés* civiles patriotiques ou de loisirs, dénommées *conscriptives* car elles préparent à la conscription.

Si ces sociétés relèvent des deux obédiences idéologiques principales (*catholique* et *laïque*), la Ligue de l'enseignement s'investit plus longtemps dans la pratique de la gymnastique

11. Voir Arnaud P., *Le Militaire, l'écolier, le gymnaste*, Presses universitaires de Lyon, 1996.

12. Le chargement du fusil d'infanterie implique, jusqu'à l'arrivée du fusil à percussion centrale, une quinzaine de gestes précis qui doivent, sur le champ de bataille, être effectués simultanément par chaque ligne de feu. L'apprentissage de la rythmique est donc un « fondamental » militaire.

syndicats¹⁹, voire au patronat²⁰, se créent et occupent un espace – certes pas aussi vaste que le sport des patronages, mais les deux réunis pourraient concurrencer un mouvement fédéral faible et balbutiant.

Si l'Armée porte intérêt à la jeunesse, l'École et l'Église n'y sont pas indifférentes. Surtout l'Église : les lois Ferry lui ayant retiré l'influence quotidienne qu'elle avait sur la jeunesse, il lui faut trouver un palliatif. Elle le trouve dans ses patronages où elle accueille le jeudi les enfants libérés par l'École. Ceux-ci ont été fondés pour contrer l'influence *néfaste* de l'École sans Dieu sur les populations enfantines et adolescentes. L'Église catholique n'invente pas la structure : dans le cadre du *Réveil*²¹, les protestants anglo-saxons ont inventé les *Sunday schools* devenues *écoles du jeudi*²². La nécessaire continuité d'éducation religieuse et d'encadrement des enfants dans leur temps de liberté conduit l'Église à prendre pied dans le domaine des colonies *estivales* de vacances.

L'idée ne lui appartient pas ; la colonie de vacances, d'origine suisse allemande et protestante²³, a été introduite en France par les protestants. Edmond Cottinet, élu protestant parisien, a convaincu la Caisse des écoles du IX^e arrondissement de s'intéresser au sujet, en relation avec Élise de Pressensé, fondatrice, avec le pasteur Lorriaux, de l'*Œuvre des trois semaines*²⁴. L'Église suit, avec des actions menées par le *patronage Ollier* (paroisse de Saint-Sulpice).

La vision initiale de la colonie de vacances est *hygiénique*. Elle a pour mission de sortir l'enfant de l'atmosphère *méphitique* des villes, de l'emmener *au bon air*, de lui faire *manger des produits sains et boire du lait* (*Milchkuren*, disent les Allemands lorsqu'ils parlent des

19. La Fédération sportive du travail et l'Union syndicale sportive et gymnique du travail, qui fusionneront pour donner la FSGT (Fédération sportive et gymnique du travail).

20. L'Association sportive de Saint-Étienne (« Les verts ») est, à son origine, un club sportif financé par un des propriétaires des *Magasins économiques du Casino*, Geoffroy Guichard.

21. Le *Réveil* est un mouvement qui caractérise les Églises protestantes au XIX^e siècle. Il s'agit d'une tentative missionnaire d'évangélisation par la transmission du message biblique dans les *quartiers défavorisés*.

22. Voir Poujol G., *Histoires et pouvoirs de l'éducation populaire*, Les Éditions ouvrières, Paris, 1981.

23. Le fondateur du concept est, selon l'Abbé Rey-Herme (*Les colonies de vacances*), Wilhelm Bion, pasteur à Zürich.

24. On appréciera la continuité idéologique du concept des *trois semaines*. Pendant des décennies, la validation des expériences d'encadrement de séjour ne pouvait se faire que si le stagiaire avait effectivement participé à un séjour de vingt et un jours.

moniteurs, de surveillants, s'oppose à la pédagogie mutuelle qui pratique l'interactivité éducative entre enfants. Elle conduira à la plus belle critique du système faite par Jacques Prévert, qui souhaite voir le porte-plume « redevenir oiseau » et à la volonté d'Henri Sellier, maire de Suresnes et ministre de la Santé, de construire des écoles ouvertes sur des pelouses.

Un problème pédagogique nouveau surgit avec l'apparition du scoutisme défini par Baden-Powell à partir de *Scouting for boys*, application civile et pédagogique de son projet de réforme de la formation militaire. Sa vision éducative est fondée sur l'accès de l'enfant à l'autonomie et sur l'ouverture sur le monde des pratiques d'enseignement.

On peut, selon le scoutisme, *apprendre hors les murs*.

De même que le sport, le scoutisme intéresse Arnold, qui l'applique dans son collège. Il intéresse les YMCA, en quête d'une pédagogie *adaptée aux jeunes des quartiers ouvriers défavorisés* où elles exercent leurs actions missionnaires. Les Unions chrétiennes de jeunes gens l'adoptent dès 1911²⁸ et Pierre de Coubertin, toujours pédagogue progressiste, le promeut²⁹.

Des laïques fondent au même moment les Éclaireurs de France ; Demolins et Berthier, responsables de *l'École des Roches* l'incluent, comme Arnold, dans leur quotidien pédagogique. L'Église catholique le refuse car il a été inventé par un Anglais. Ils nous ont brûlé Jeanne d'Arc à Rouen, battus à Azincourt, Aboukir, Trafalgar et Waterloo, créé des ennuis à Fachoda. En outre, venant d'un militaire anglais, le scoutisme ne peut être que d'inspiration maçonnique. Or, les francs-maçons ont attaqué l'Église par les lois de 1882, 1901 et 1905. Enfin, et pire que tout, il est protestant. La hiérarchie épiscopale s'oppose farouchement et officiellement à un *complot protestant et maçonnique* qui vise à déstabiliser la jeunesse.

La réalité est tout autre. La pédagogie scout, fondée sur une pratique d'enseignement mutuel, ne donne pas la priorité à l'autorité de l'adulte (le prêtre) ou de la famille, mais au

28. C'est la raison pour laquelle le scoutisme protestant est dit *unioniste*.

29. Pierre de Coubertin fonde le mouvement des *Éclaireurs français* dès 1912.

SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE
PARIS. G^o PALAIS. CH^o ELYSEES
29 OCTOBRE. II NOVEMBRE
1931.



3^E SALON INTERNATIONAL DES SPORTS

TOURISME & INDUSTRIE ANNEXES

COMMISSARIAT GÉNÉRAL : 21, AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES . PARIS VIII^e

celui de Ligue de l'enseignement est belge, tout comme plus tard la JOC. L'Action catholique de la jeunesse française a pris exemple dans le canton catholique suisse de Fribourg.

À résumer grossièrement, les protestants inventent, les catholiques copient, les laïques réagissent. Mais l'essentiel des interventions est d'origine privée et associative. L'État y met d'abord peu la main. Dès qu'il le fait, on se trouve dans une situation nouvelle. Lorsque des conflits de compétence sur tel ou tel secteur de l'enfance ou de la jeunesse surgissaient entre congrégations, ils étaient gérés au niveau diocésain et résolus dans le feutré de l'onction épiscopale. La laïcisation des secteurs induit des conflits administratifs. Il s'agit de préserver, voire de bonifier l'ego de directeurs ou de chefs de bureau de ministères. Des hommes politiques se voient des avenir en forme de maroquins, prennent parti pour l'un ou l'autre, dont ils se font les alliés.

Dans ce vieux pays jacobin, chaque prise de position devient *nationale* et entretient un climat d'opposition entre laïques et cléricaux, entre ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas, entre la rose et le réséda.

Compléments bibliographiques

- Arnaud P., *Naissance du mouvement sportif associatif en France*, Presses universitaires de Lyon, 1991
- Arnaud P. et J. Camy, *Les Athlètes de la République*, Presses universitaires de Lyon, 1996
- Crubellier M., *L'Enfance et la Jeunesse dans la société française*, Armand Colin, Paris, 1979
- Jacquet-Francillon F., *Naissances de l'école du peuple*, Éditions de l'atelier, Paris, 1995.